
Alerte météorologique en Loire-Atlantique

Activation par le préfet de la Loire-Atlantique du plan ORSEC vague de chaleur
niveau ROUGE

Destinataires :

- Maires du département **POUR ACTION**
- Acteurs de sécurité civile **POUR ACTION**

Météo France a placé le département de la Loire-Atlantique en vigilance **ROUGE**
CANICULE à compter du vendredi 10 juillet à 12h. Le préfet de la Loire-Atlantique,
active, ce jour, 17h, le plan ORSEC vague de chaleur **niveau ROUGE**

Prévisions météorologiques :

Jeudi 9 juillet

Températures maximales : entre 37 et 38 degrés.

Températures pour la nuit suivante : entre 22 et 24 degrés

vendredi 10 juillet

Températures maximales : entre 37 et 39 degrés.

Températures pour la nuit suivante : entre 22 et 24 degrés

samedi 11 juillet

Températures maximales : entre 36 et 38 degrés, orages possibles

Températures pour la nuit suivante : entre 24 et 26 degrés

dimanche 12 juillet

Températures maximales : entre 38 et 39 degrés.

Températures pour la nuit suivante : autour de 26 degrés

Mesures prises par la préfecture :

RISQUE FEU DE VÉGÉTATION ET FORET :

Arrêté portant restrictions des activités dans les bois et forêt et à 200m de ceux-ci du 10/07/26 00h00 au 15/07/26 23h59. Le risque sera réévalué lundi (une abrogation de l'arrêté est possible lundi soir)

Arrêté départemental (disponible [ici](#) dès publication)

Foire aux questions : [lien](#)

09/07/26

CONSOMMATION D'ALCOOL :

[CAB/SPAS/2026/n°925](#) portant interdiction temporaire de la vente à emporter de boissons alcoolisées sur la voie publique ainsi que de la consommation sur la voie publique en raison de la vigilance rouge canicule entre le vendredi 10 juillet à 12h00 et le mercredi 15 juillet à 08h00.

MANIFESTATION SPORTIVES :

[Arrêté n° CAB/SPAS/2026/N° 924](#) portant interdiction de toute manifestation sportive en plein air en raison de la vigilance canicule rouge, entre le vendredi 10 juillet à 12h00 et le mercredi 15 juillet à 08h00.

MANIFESTATIONS CULTURELLES :

[n°CABINET/SIRACEDPC/2026/43](#) portant annulation des concerts organisés dans la cadre du Dub Camp Festival les 10, 11 et 12 juillet 2026

BRUIT :

Arrêté du 26 juin 2026 portant modification de l'arrêté préfectoral du 30 mai 2024 relatif à la réglementation des bruits de voisinage ([RAA n°159 du 26/06/26](#)) : autorisation des chantiers du lundi au vendredi de 5h à 22h

Dangers possibles :

Chaque personne est concernée, même les sujets en bonne santé.

Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes isolées et les personnes en situation de handicap.

Les enfants sont également vulnérables

Les sportifs et les personnes qui travaillent dehors sont particulièrement susceptibles de se déshydrater ou de faire un coup de chaleur.

Consignes aux maires :

Il est demandé aux maires :

- d'activer leur PCS ou cellule de crise communale
- d'informer la préfecture par téléphone au 02 40 41 20 20 de tout évènement majeur sur leur territoire provoqué par le phénomène météorologique.
- De consulter régulièrement la vigilance météorologique sur le site internet de Météo France ou via le répondeur gratuit de Météo France (05 67 22 95 00) ou encore sur les sites internet dédiés de leur choix pour se tenir informé des prévisions climatiques.

- De recenser les manifestations culturelles sur leur territoire et d'analyser les risques au regard de la canicule extrême. **Le maintien ou l'annulation sont à la discrétion des maires.**
- De prendre les mesures de prévention des risques adaptées au regard des dangers potentiels liés à cet événement.

A titre d'exemple :

- Diffuser par tout moyen les messages d'alerte à la population
- Le cas échéant, installer des points de distribution d'eau, étendre les horaires des piscines municipales et vérifier la qualité et la distribution de l'eau potable

- De relayer les conseils de comportements suivants auprès de la population :

- En cas de malaise ou de trouble de comportement, appelez le 15
- La plateforme téléphonique nationale 0 800 06 66 66, activée du lundi au samedi de 9h à 19h du 1er juin au 15 septembre, appel gratuit depuis un poste fixe en France, permet de s'informer sur les recommandations à tenir en cas de fortes chaleurs.
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladie chronique ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon, essayer de vous rendre dans un endroit frais climatisé (grandes surfaces, cinémas) deux à trois heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau. Personnes âgées, buvez 1,5 L d'eau par jour et mangez normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers, de couleur claire.
- Limitez vos activités physiques.

FOCUS PERSONNES VULNERABLES

- Rappeler la mise à disposition du registre nominatif recensant les personnes sensibles
- **Contactez quotidiennement les personnes inscrites sur ce registre**
- Communiquer sur les **îlots de fraîcheur** disponibles sur la commune (parcs, jardins, lieux publics rafraîchis...) auprès de la population
- Recenser les lieux climatisés permettant d'accueillir des personnes à risques (ouverture potentielle d'un centre d'accueil pour les personnes vulnérables)
- **Mobiliser** les associations (Croix Rouge...), les CCAS et les services communaux de maintien à domicile, les centres de santé municipaux, les comités locaux d'information et de coordination pour personnes âgées, les centres de loisirs et de vacances de jeunes enfants

Consignes aux acteurs de sécurité civile

Il est demandé aux acteurs de sécurité civile :

- De mobiliser leurs services au regard de cet événement et de ses conséquences éventuelles (secours à personnes ; circulation ; réseaux).

Informations et documents supports :

Guide PCS vague de chaleur pour les maires :

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/2023_guide_pcs_vague_de_chaleur.pdf

Documents de communication :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/>

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/les-vagues-de-chaleur-et-leurs-effets-sur-la-sante>

Employeurs :

<https://travail-emploi.gouv.fr/chaleur-et-canicule-au-travail>

Scolaire :

<https://www.education.gouv.fr/recommandations-aux-directeurs-d-ecole-et-chefs-d-etablissement-pour-prevenir-les-effets-de-la-456261>